

RENTREE 2021

INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Dates de rentrée**

NIVEAU	RENTREE ELEVES	INSTALLATION A L'INTERNAT	REUNION NOUVEAUX INTERNES
SECONDE	Jeudi 02 septembre 2021 9 heures	Jeudi 02 septembre 2021 7h30-9h00	Jeudi 02 septembre 2021 18 h (groupe 1) et 18h 30 (groupe 2) Salle 706
PREMIERE	Jeudi 02 septembre 2021 9 heures	Jeudi 02 septembre 2021 7h30-9h00	
TERMINALE	Jeudi 02 septembre 2021 9 heures	Jeudi 02 septembre 2021 7h30-9h00	
S. T. S	Jeudi 02 septembre 2021 14 h	Jeudi 02 septembre 2021 13 heures	Jeudi 02 septembre 2021 20h Salle 301

➤ **Documents à fournir à la rentrée :**

- copie de la carte d'identité pour les nouveaux élèves
 - en fonction de la situation familiale : une copie d'un justificatif de l'exercice de l'autorité parental, uniquement la partie décision portant sur la garde et sur l'exercice de l'autorité parentale. L'extrait fourni doit présenter la dernière décision en vigueur et permettre l'identification des parties au jugement sans doute possible, la juridiction et la date de décision.
 - attestation d'assurance scolaire
 - prévoir copie du carnet de vaccinations pour la fiche infirmerie qui sera distribuée à la rentrée
- Tous ces documents seront à remettre au Bureau de la vie scolaire avant le vendredi 10 septembre 2021

➤ **Transports scolaires pour les élèves :** (©)

Les inscriptions aux transports scolaires sont ouvertes depuis le 07 juin 2021.

Pour avoir un titre de transport à la rentrée, l'inscription doit être réalisée **avant le 16 juillet 2021** sur le site de la région :

www.bourgognefranchecomte.fr/accueil-transport

Au-delà du 16 juillet, les inscriptions restent possibles, le risque étant de ne pas avoir de titre à la rentrée.

➤ **Manuels scolaires et LISTE DE FOURNITURES :**

Les manuels sont distribués à la rentrée.

La liste des fournitures demandées est disponible sur ce lien : (©)

➤ **Casiers :**

Des casiers et des cadenas sont mis à disposition en priorité pour les demi-pensionnaires : s'adresser, à la rentrée, à la Vie Scolaire (location 3 euros à l'année, chèque de caution de 10 euros à l'ordre de « La bourse aux Livres »).

➤ Assurance

Elle est conseillée car elle est obligatoire pour les activités facultatives organisées à l'intention des élèves (sorties, voyages, accident). Plusieurs formules sont envisageables. Une copie de l'attestation d'assurance doit être remise au bureau de la vie scolaire à la rentrée

➤ Service Intendance

Voir le document joint : « Le service de restauration et d'hébergement » (©)

Les conditions d'accès au restaurant scolaire et à l'internat y sont indiquées.

Une carte de self est distribuée gratuitement aux nouveaux élèves à la rentrée, elle sera utilisée pendant toute leur scolarité au lycée. **En cas de perte, une nouvelle carte devra être achetée par la famille au prix de 10 euros.**

➤ Service social

Madame MAURICE, Assistante Sociale, est à la disposition des élèves et des familles les mardis et jeudis au lycée. Des aides financières peuvent être accordées aux familles qui sont confrontées à des situations financières difficiles.

➤ Maison des Lycéens

La cotisation est facultative : 5,50 €. Le chèque établi à l'ordre de « Maison des Lycéens du Lycée Camille Claudel – DIGOIN » sera à remettre le jour de la rentrée.

(La MDL reste un lieu d'accueil pour tous les adhérents. C'est un lieu où l'on peut se détendre, écouter de la musique, participer ou créer un club, organiser des actions de solidarité, des sorties ou tout autre projet...).

➤ Association Sportive (participation facultative)

Si votre enfant souhaite participer aux activités organisées dans le cadre de l'Association Sportive, il devra s'acquitter d'une cotisation de 18 €.

Les élèves qui choisissent l'enseignement facultatif EPS devront également adhérer à l'Association Sportive afin de pouvoir participer aux activités qui complètent l'enseignement dispensé en option. Les professeurs d'E.P.S. donneront toutes les informations nécessaires aux élèves à la rentrée.

➤ Règlement Intérieur : (©)

Toute inscription engage le respect du règlement intérieur par l'élève et ses représentants légaux. Un exemplaire du règlement sera remis à chaque élève à la rentrée. L'élève et ses responsables légaux devront en prendre connaissance et s'engager à le respecter.

Le Proviseur
Ph. DIRY

Le Proviseur Adjoint
E.VIGNAUD

Au cours de l'année scolaire, tout changement : situation familiale, adresse, coordonnées téléphoniques...devra être signalé au secrétariat élèves du lycée ou être saisi directement via Educonnect.